



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : TOLURGAN 50 SC
Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s) : Chlorotoluron: 3-(3-chloro-p-tolyl)-1,1-diméthylurea
 CAS: 15545-48-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Herbicide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon
 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Carc. Cat. 3; R40
 Repr. Cat. 3; R63
 N; R50-53

-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Identification des dangers-CLP : H351 - Susceptible de provoquer le cancer .
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

2 Identification des dangers (suite)

- **Dangers pour la santé** : Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Repr. 2) - H361d
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

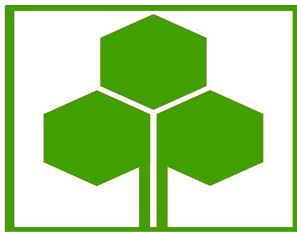
• Pictogramme(s) de danger



- **Pictogramme(s) de danger** : GHS08 - GHS09
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer .
H361d - Susceptible de nuire au foetus
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
- Généraux** : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention** : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention** : P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Phrases additionnelles** : EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 6 heures après traitement.

2.3. Autres dangers

- Autres dangers** : Aucun(es) dans des conditions normales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

3 Composition/informations sur les composants

Substance / Mélange : Préparation
Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Chlorotoluron	41 à 46 %	15545-48-9	239-592-2	616-105-00-5	----	Carc. Cat. 3; R40 Repr. Cat. 3; R63 N; R50-53 ----- Carc. 2;H351 Repr. 2;H361d Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Mono Ethylène-glycol	5 à 6 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	Xn; R22 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 STOT RE 2;H373

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air frais.
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer la zone exposée avec beaucoup d'eau.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées.
Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.
Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

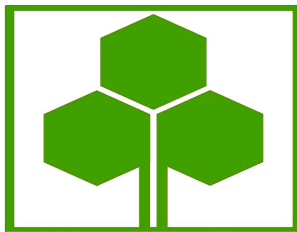
Instructions pour le médecin: : Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : En cas de petits feux: mousse ou poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

En cas de feu important: brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Composés de chlore, oxydes de carbone (CO et CO₂) et oxydes d'azote (NO, NO₂..).

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des intervenants : Appareil respiratoire autonome et protection totale nécessaire dans les espaces clos.

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Réduire la dispersion au minimum.
Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Eliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Voir Rubrique 13

6.4. Référence à d'autres sections

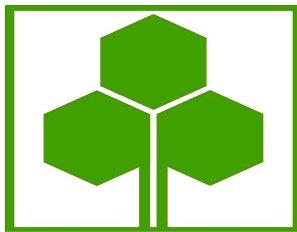
Aucune n'est nécessaire.

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ventiler la zone de travail pour éviter l'accumulation de vapeurs.
Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

7 Manipulation et stockage (suite)

d'hygiène industrielle (voir rubrique 8).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière, du rayonnement solaire. Stocker entre -5°C et 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : (Valeurs INRS France (ED 984))
Mono Ethylène-glycol : VLCT (VLE) - France [mg/m³] : 104 (valeur limite réglementaire indicative)
Mono Ethylène-glycol : VLCT (VLE) - France [ppm] : 40 (valeur limite réglementaire indicative)
Mono Ethylène-glycol : VME - France [mg/m³] : 52 (valeur limite réglementaire indicative)
Mono Ethylène-glycol : VME - France [ppm] : 20 (valeur limite réglementaire indicative)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de protection : Ventilation nécessaire.

Protection individuelle

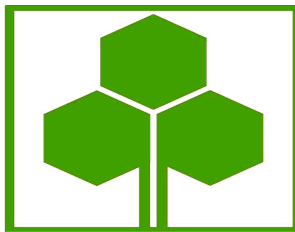
- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374)
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Blanchâtre
Odeur	: Faible
pH	: 7 à 8,5
Point de congélation [°C]	: Non déterminé
Point d'ébullition initial [°C]	: Non déterminé
Point d'éclair [°C]	: > 100
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non déterminé
Pression de vapeur	: Chlorotoluron: 0.005 (25 °C)
Densité	: (20 °C) 1,12 à 1,16
Solubilité dans l'eau	: Miscible.
Log P (octanol/eau) à 25 °C	: Chlorotoluron: 2.5 (25 °C)
Temp. d'auto inflammation [°C]	: 426
Viscosité	: 101-1596 mPa.s (25 °C) 82-1326 mPa.s (40 °C)
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Tension superficielle :
- 25,8 mN/m (25 °C)
- 24,6 mN/m (40 °C)

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information / donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

10 Stabilité et réactivité (suite)

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants, les acides forts, les bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Composés de chlore, oxydes de carbone (CO et CO₂) et oxydes d'azote (NO, NO₂..).

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] : > 2000

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : > 2000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : > 2,18

• Toxicité chronique

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer (Chlorotoluron)

Mutagénicité : Non mutagène (Chlorotoluron)

Toxicité pour la reproduction : Chlorotoluron : Susceptible de nuire au foetus

• Informations sur les voies d'exposition probables :

- Inhalation : Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation
- Contact avec les yeux : Faiblement irritant
- Contact avec la peau : Non irritant
- Sensibilisation : Non sensibilisant
- Ingestion : Aucun risque aigu dans des conditions normales d'utilisation

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Sur une préparation similaire contenant 700 g/L de chlorotoluron :

CE50-48 hrs - Daphnia magna [mg/l] : 87

CE50-72 heures - Algues [mg/l] : 0,21 (taux d'accroissement)

CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : 12,9

Abeilles DL50 [µg/Abeille] : Orale DL50 (48h) > 177 [µg/Abeille] chlorotoluron
Contact DL50 (48h) > 200 [µg/Abeille] chlorotoluron

12.2. Persistance et dégradabilité

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

12 Informations écologiques (suite)

Chlorotoluron

Sol:

Le produit est persistant dans une certaine mesure. Demi-vie (t1/2) : 26-42 jours. La dégradation s'effectue avant tout par micro-organismes.

Eau:

Le produit est peu biodégradable. Demi-vie (t1/2) : > 200 jours. Aqueux DT50 (eau/sédiment)= 34/42 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information / donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

chlorotoluron

Sol:

Relativement mobile. Absorbé sur la matière organique et l'argile.

KOC= 108-384 mL/g Kd = 2-38 mL/g

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Emballage souillé : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -
- Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

14 Informations relatives au transport (suite)

14.1. Numéro ONU

3082

N° I.D. : 90

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorotoluron)

Désignation officielle de transport OM-IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorotoluron)

Désignation officielle de transport IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (chlorotoluron)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9

-Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9

- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9

- Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

14 Informations relatives au transport (suite)

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Législation des installations classées pour la Protection de l'Environnement: Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

Autres informations : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

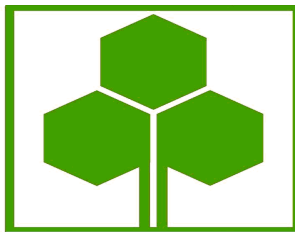
16 Autres informations

Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3 : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3 : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361D - Présumé être la cause d'effets néfastes pour l'enfant pendant la grossesse.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes ... à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

TOLURGAN 50 SC

Edition révisée N° : 4

Date : 19 / 11 / 2012

Remplace la fds : 27 / 3 / 2012

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une ma-nipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com